

République Française

\*\*\*\*\*

Commune de WAVRANS SUR L'AA

\*\*\*\*\*

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En date du **19 mars 2021 à 18h00**

(Exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1884)

L'an deux mille vingt et un, le 19 mars à 18h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle *Josse Heumez* sous la Présidence de M. DELANNOY Julien, Maire.

**Présidence** : Monsieur Julien DELANNOY, Maire

**Présents** : M. Julien DELANNOY, Maire – Mme Séverine FOUACHE DELBECQ, adjointe, Mmes et Mrs, Christine ANSEL, Chantal CUEGNET, Muriel LEFEBVRE HERMETZ, Olivier CUVILLIEZ, Philippe DUMONT, Frédéric FICHAUX, conseillers municipaux.

**Absents excusés** : Mmes et Mrs Olivier HENDRICK, Henri LEGAY, Fabienne CAPELLE, Eveline BOIN. Philippe LEFRANC, Angélique LOZINGUEZ, David RAIMOND

**Absent** : /

**Procuration** : Henri LEGAY à Séverine FOUACHE DELBECQ, Fabienne CAPELLE à Christine ANSEL, Eveline BOIN à Julien DELANNOY, Philippe LEFRANC à Frédéric FICHAUX, David RAIMOND à Frédéric FICHAUX.

**Convocation** : du 15 mars 2021.

**Secrétaire** : Séverine FOUACHE DELBECQ.

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.  
Séverine FOUACHE DELBECQ est nommée secrétaire de séance.

**Bilan des décisions 2020 du Maire prises dans le cadre de la délégation au titre de l'article L.2122.23 du CGCT.**

Monsieur le Maire présente l'ensemble des contrats de location de la salle *Josse Heumez*, des concessions funéraires et des permissions de voirie signés au cours de l'année 2020.

**Marché Cantine**

Monsieur le Maire rappelle que le marché de prestations de service de fourniture des repas de cantine scolaire et centre de loisirs arrive à échéance fin juillet 2021.

En conséquence, il faut relancer le marché pour la cantine scolaire 2021-2022 et l'accueil de loisirs 2022.

Il propose de retenir une durée d'un an pour ce marché sachant que le besoin représente environ 25 000.00 euros HT annuels.

Un acte d'engagement vaudra règlement de consultation et cahier des charges.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide du lancement du marché susmentionné en procédure adaptée, conformément à la délibération du 02 juin 2020 portant réglementation des achats publics. Il est décidé une date limite de dépôt des offres au 03 mai 17h00.

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document relatif au lancement de ce marché.

### **Tirage au sort jurés 2022**

Monsieur le Maire rappelle que chaque année la commune doit procéder à un tirage au sort pour la liste préparatoire de la liste annuelle des jurés pour l'année suivante.

La liste préparatoire est déterminée en tirant au sort publiquement un nombre de noms triple de celui prévu pour la commune (soit 3 pour Wavrans).

Les noms sont tirés au sort dans la liste électorale. Un procès-verbal atteste du tirage au sort de cette liste.

L'électeur n'ayant pas atteint 23 ans au 31/12/2021 ne sera pas retenu.

Sont donc tirés au sort, en fonction de leur position sur la liste électorale permanente arrêtée au 15 mars 2021 à partir du Répertoire Electoral Unique :

- L'électeur n° 304 : Sylvie DELAVACQUERY épouse PLAMONT
- L'électeur n° 872 : Christian REMOND
- L'électeur 861 : Chantal QUENEHEN épouse COURBO

### **Convention Station Mobilité – CCPL**

Monsieur le Maire rappelle les travaux en cours sur la place Jules Terlat afin de pouvoir accueillir une station mobilité en lien avec la CCPL.

Il présente l'étude de cas réalisée par la CCPL et donne lecture de la convention de partenariat proposée.

Dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial, la CCPL souhaite favoriser des pratiques de mobilité plus sobres, plus solidaire et plus efficace. C'est pourquoi, elle met en place les stations de mobilité afin de permettre aux habitants du territoire de bénéficier d'une solution de transport durable, économique et partagée. Les stations de mobilité comporteront ainsi une voiture électrique partagée, deux à six vélos à assistance électrique en libre-service ainsi que les éléments de mobilier permettant le fonctionnement de la station (bornes de recharge pour vélos et véhicules, arceaux, boîtes à clés, abris vélo, station de réparation).

La convention proposée vise à définir les engagements de la CCPL en matière de mise en place et de gestion du service ainsi que le rôle de la commune dans la participation financière du dispositif et de son animation.

En application de la délibération N° 19-09-098 du conseil communautaire en date du 30 septembre 2019, la CCPL assure la maîtrise d'ouvrage et le financement de la totalité du projet pour un montant global minimal de 289 500€ (hors taxe et hors frais de personnel). La participation financière de la commune partenaire s'élève à 8 000€.

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire et après avoir pris connaissance de la proposition de convention, le conseil municipal à l'unanimité autorise Mr le Maire à signer la convention et à mettre en place les dispositions définies dans celle-ci sans autre délibération.

### **Organisation du temps scolaire de l'Ecole des Orchidées**

La séance ouverte, Monsieur le Maire présente le courrier en date du 16/02/2021 de la rectrice académique sollicitant du conseil municipal une proposition d'organisation du temps scolaire à compter de la rentrée 2021.

Il rappelle l'organisation du Temps scolaire de l'école des Orchidées depuis le 07/01/2019 (date de regroupement de l'école en un seul site).

Enfin, il présente l'avis du conseil de classe du 12/03/2021.

A compter de la rentrée 2021, Monsieur le maire propose au Conseil Municipal de conserver la mise en place du rythme scolaire sur 4 jours en y instaurant un décalage de 10 minutes entre certaines classes afin de diminuer le flux de personnes aux heures d'entrée et de sortie de classe.

Le conseil municipal a l'unanimité, décide l'organisation suivante au sein de l'Ecole des Orchidées

- Classes localisées dans le bâtiment historique du site :  
Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
- Classes localisées dans la partie extension du site :  
Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h50 à 11h50 et de 13h20 à 16h20

Le service de cantine fonctionnera les jours de classe pendant la pause méridienne

Le service de garderie fonctionnera les jours de classe de 7h30 jusqu'au début des cours le matin et de la fin des cours jusque 18h00 le soir.

### **Création du comité de pilotage Traversée d'Assinghem**

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2020/070 du 12 novembre 2020 validant la phase Avant-Projet Sommaire des travaux de la traversée du Hameau d'Assinghem par la RD192.

Pour poursuivre le travail sur les prochaines phases du projet, Monsieur le Maire propose la création d'un comité de pilotage.

Ce comité constitué d'élus et de riverains aura un rôle consultatif et sera animé par le secrétariat.

#### Son rôle :

- S'assurera de la prise en compte des problématiques de la traversée d'Assinghem
- Sera consulté sur les aménagements envisagés
- Emettra des propositions
- Assurera la remontée d'informations au conseil municipal

Selon ses besoins, le comité de pilotage pourra être renforcé ponctuellement par la participation de spécialistes ou de partenaires.

#### Sa composition :

Il sera composé de 8 membres maximum comprenant le Maire, des élus et des riverains.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de créer le comité de pilotage comme suit :

- Mr Julien DELANNOY, Maire
- Mr Henri LEGAY, Adjoint aux voiries
- Mr Philippe LEFRANC, conseiller, vice-président de la commission « mobilité Liaison douce »

- Mme Muriel LEFEVBRE, conseillère, vice-président de la commission « Accessibilité »
- Mme Fabienne CAPELLE, conseillère et riveraine
- Mr Philippe DUMONT, conseiller et riverain
- Mr Christian LE ROUX, riverain
- Mme Sandrine VAHIE, riveraine

A l'unanimité le Conseil Municipal décide de la mise en place du « comité de pilotage Traversée d'Assinghem » comme défini ci-dessus.

## **Reversement de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité - FDE**

### **Questions diverses**

La Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais (FDE 62), perçoit en lieu et place des communes dont la population est inférieure ou égale à 2000 habitants, la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE).

La FDE reverse, a ce jour, aux communes le produit de la taxe à moins les frais de gestion et de contrôle ainsi qu'une participation au fonds SEVE. Soit un mandatement à hauteur de 97 %.

Depuis ces dernières années, les actions de maîtrise de l'énergie se sont considérablement développées.

Pour ce faire, le Conseil d'Administration de la FDE a décidé de modifier les modalités de reversement de la TCCFE et a fixé à 5 % la fraction de produit de la taxe qui sera perçue et conservée par la FDE 62 afin de couvrir les dépenses engagées de la manière suivante :

- 1% pour le contrôle de la TCCFE
- 1% pour les frais de gestion
- 1% pour la constitution d'un fonds dédié aux actions MDE pour l'Eclairage Public
- 2% pour la constitution d'un fonds dédié aux actions MDE pour les générateurs des bâtiments.

bâtiments.

La fraction du produit de la TCCFE perçue par la FDE 62 et reversée à la commune sera de 95% à compter du 1er janvier 2022.

Ce taux restera applicable tant que les délibérations concordantes ne sont pas modifiées ou rapportées.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide de fixer la fraction du produit de la TCCFE qui sera perçue par la FDE 62 sur le territoire de la commune et reversée à la commune à 95%.

### **Questions diverses**

Monsieur le Maire rappelle l'organisation des élections législatives et présente le planning de tenue du bureau de vote des 04 et 11 avril 2021. Les élus sont invités à s'y inscrire.

Monsieur le Maire informe que les formations initialement prévues dans le cadre du DIF élus ne pourront pas avoir lieu. Un différent entre la Caisse des Consignations et des Dépôts et l'organisme EIPP invalide les dossiers déposés.

Monsieur le Maire informe que les éventuels acquéreurs du café le Zénith n'ont pas obtenu leur prêt nécessaire au financement de leur projet. Il ne verra donc pas le jour.

Le bâtiment totalement rénové et accessible PMR est toujours en vente. Monsieur le Maire invite l'assemblée à entamer une réflexion sur un éventuel achat par la commune (installations déjà présentes dans le bâtiment, absence de repreneur privé, commerce local,...)

Monsieur le Maire invite les membres du conseil à soumettre leurs propositions et position sur ce sujet pour la prochaine réunion prévue le 02 avril 2021.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mr Bertrand PRUVOST, Président du sidealf du 16/03/2021 sur « le travail entamé avec le CAPSO ».

Monsieur le Maire fait par des questions de Mr Olivier HENDRICK.

A quelle date aura lieu le ramassage de printemps ?

Le confinement actuel des Hauts de France reporte la date du nettoyage de printemps en mai ou juin. Une date pourra être établie en fin de confinement.

Le fonctionnement du service technique connaît une baisse d'effectifs, un remplacement est-il prévu ?

Certains agents sont absents pour cause d'arrêt maladie. Le service technique ne pourra pas fonctionner pendant 1 semaine. La délibération prise par le conseil municipal permet de recourir à un remplacement à compter de 15 jours d'arrêt maladie. La situation sera analysée la semaine prochaine.

A la demande des boulangers, peut on diminuer la vitesse devant leur établissement ?

La dangerosité devant la boulangerie n'est pas liée qu'à la vitesse des automobilistes. Le stationnement est aussi un facteur. Les clients n'utilisent pas les places de stationnement de la rue de la Halte et garent leur véhicule au plus près le long de la Départementale.

Il s'agit ici de trouver une solution globale. Le conseil municipal n'est pas favorable à une restriction de vitesse qui ne sera de toute façon pas respectée par les chauffards.

Compte tenu de l'annonce d'un reconfinement, recontacte-t-on les personnes vulnérables ?

Mme Séverine FOUACHE DELBECQ souhaite reconduire cette action et recontactera les personnes l'ayant souhaité.

Mme Christine ANSEL fait part d'une remarque de Mme Fabienne CAPELLE.

Les riverains de la rue du vert gazon se plaignent du stationnement intempestif des randonneurs. Ils seront incités à se stationner sur le parking de l'école des Orchidées. Des panneaux seront installés le long des zones de stationnement interdit.

Christine ANSEL souhaite qu'une plaque mentionnant le nom de la rue du moulin soit réinstallée. La précédente a été démontée lors des travaux chez Arthur CAPELLE.

Philippe DUMONT souhaite solliciter les habitants pour qu'ils inscrivent leur n° de maison ainsi que leur nom sur leur boîte aux lettres.

Olivier CUVILLIEZ signale un arbre tombé à la relette.

Olivier CUVILLIEZ s'interroge sur les travaux en cours de la future liaison douce. Des cailloux en grande quantité et non nivelés sont situés de part et d'autre du chemin, il craint que l'évacuation des eaux ne puisse se faire correctement.

Monsieur le Maire donne lecture des remerciements suite au deuil de Mr Daniel ANSEL. Il précise que les remerciements suite aux deuils de Mme Eliane Desfachelles et Mr Léon Hermetz sont parvenus au Conseil par mail.

La séance est close à 20h30.

POUR EXTRAIT CONFORME

En mairie, le 25 mars 2021

Le Maire,

DELANNOY Julien

